

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 26 Octobre 2020 à 18h30, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 19 Octobre 2020.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - Mme BROWERS Any – M. DI PIAZZA Daniel – M. ANNICHINI Jean Louis - Mme CARPENTIER Nicolette – M. GLAVIER Eric - M. LHOMME Jean-Claude – Mme HAUSSIN Chantal – Mme BOILEUX Nathalie – M. VERLET Jean-Pierre – M. DA SILVA Emmanuel – Mme CLAUSTRE Anne-Marie – Mme TISON Florelle – Mme FONTAINE Anne-Sophie – M. GLAVIER Florian – M. ASSE Hassan – M. CAPRON Olivier – Mme WACHOWIAK Natacha - Mme MESAGLIO Aurélie

Absents ayant donné procuration :

Mme BOUAOUINA Vanessa	à	M. GLAVIER Eric
Mme SALADIN Colette	à	M. DI PIAZZA Daniel
M. TISON Vincent	à	M. BROUTA Luc
Mme STAWICKI Rose-Marie	à	Mme BROWERS Any
M. HAINAUT Jacques	à	Mme CARPENTIER Nicolette

Absentes : Mme COSTANTINI Maria-Thérèse – Mme LALOYAUX Suzanne

Membres en exercice : 27

Présents : 20

Quorum : 14

Votants : 25

Secrétaire : Any BROWERS

Ordre du jour

1. Compte rendu de la réunion du 10 Juillet 2020
2. Personnel communal – Modification de l'organigramme
3. Convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial
4. Convention relative à la pose de coussins berlinois – RD 130
5. Convention d'occupation du domaine public – TDF
6. GRDF – Redevances 2020
7. Demandes d'adhésion au SIDEN-SIAN
8. Taxes et produits irrécouvrables – demande d'admission en non-valeur
9. Achat d'une serre horticole
10. Cotisation 2020 – Association des espaces fortifiés
11. Fêtes de fin d'année – Cartes cadeaux au personnel communal
12. Prise en charge des bons d'achat – Personnes âgées
13. Prise en charge des bons d'achat – Maisons fleuries
14. Délibération Budgétaire Modificative n°1
15. Rapport d'observations de la CRC sur la gestion de la CAPH
16. Règlement intérieur du conseil municipal

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Samuel Paty, enseignant, décapité le 16 octobre par un islamiste après avoir montré des caricatures de Mahomet à ses élèves, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines).

Monsieur le Maire signale avoir reçu un mail de Madame Natacha WACHOWIAK le 20 octobre dernier lui indiquant qu'elle se désolidarisait du groupe « Bouchain Renouveau » pour devenir élue non-inscrite.

Monsieur le Maire indique avoir reçu ce jour la démission de Madame Suzanne Laloyaux, conseillère municipale de la liste « Bouchain Renouveau ».

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Any BROWERS comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 JUILLET 2020

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 03 voix Contre, 01 Abstention et 21 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

2- PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité,

Vu qu'un Adjoint technique a obtenu un avis favorable de la CAP pour l'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Louis ANNICHINI, Adjoint.

3- CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (BASSIN ROND)

Dans le cadre de la valorisation touristique du Bassin Rond, la CAPH en qualité de maître d'ouvrage, a entrepris différents aménagements sur le domaine public fluvial en vue d'une ouverture publique piétonne, cyclable et automobile sur la rive droite de l'ancien Canal de la Sensée (rue Henri Deshays).

Afin de régler les modalités techniques et financières de gestion de cet aménagement, les VNF nous ont transmis le projet de convention qui a été communiqué au conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 02 Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nicolette CARPENTIER, Adjointe.

4- CONVENTION RELATIVE A LA POSE DE COUSSINS BERLINOIS RUE EMILE DARTHOIS (RD 130)

Dans le but de limiter la vitesse des automobilistes en entrée d'agglomération, à hauteur de la Cité EDF, des ralentisseurs ont été installés Rue Emile Darthois pour une phase de test d'une durée d'un mois.

Le test étant concluant, il est proposé d'acter la mise en place définitive des ralentisseurs en définissant les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et les modalités techniques, administratives et financières. Dans ce cadre, le Département nous a transmis le projet de convention qui a été communiqué au conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département

Il est passé au vote

Contre : 01 Abstention : 01 Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Louis ANNICHINI, Adjoint.

5- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE (TDF)

Par convention en date du 12 Octobre 2004, la Commune de Bouchain a autorisé TDF à occuper un terrain communal situé rue Jean Baptiste Berly pour l'installation et la mise en service d'une station radioélectrique destinée à tout service de télécommunication.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec TDF

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

6- GRDF - REDEVANCES 2020

En application des décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et n°2015-334 du 25 mars 2015,

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la perception des redevances suivantes :

- **RODP 2020**
Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2020
 - o Longueur de canalisation à prendre en compte : 22 859 m
 - o Taux retenu : 0,035€/mètre
 - o Taux de revalorisation : 1,26Formule : $[100 + (0,035 \times \text{linéaire})] \times 1,26 = \mathbf{1\ 134,08\ €}$

- **RODPP 2020**
Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de distribution de gaz en 2019
 - o Longueur de canalisation à prendre en compte : 143 m
 - o Taux retenu : 0,35€/mètre
 - o Taux de revalorisation : 1,08Formule : $(0,35 \times \text{linéaire}) \times 1,08 = \mathbf{54,05\ €}$

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Louis ANNICHINI, Adjoint.

7- DEMANDES D'ADHÉSION AU SIDEN-SIAN

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

8- TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Receveur Municipal nous a informé que Mme Peggy DEMAREZ reste redevable de participations « Périscolaires » depuis 2017 pour une somme totale de 198.00 €.

Les poursuites engagées se sont révélées infructueuses.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- l'admission en non-valeur des titres concernés
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir un mandat correspondant de 198.00 € au compte 6541

Il est passé au vote

Contre : 01 Abstention : 02 Pour : 22

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel DA SILVA, Conseiller municipal délégué.

9- ACHAT D'UNE SERRE HORTICOLE

Du fait du départ en retraite de Monsieur Pierre DUFOUR, horticulteur à Saint Aubert, s'est présentée pour la Commune l'opportunité d'acquérir une serre professionnelle.

Cet ensemble de 3 chapelles entièrement équipées pour une superficie totale de 145 m2 nous est proposé pour le prix de 7 000 euros TTC avec une aide à l'installation.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'acquérir cette serre pour un prix de 7 000 euros TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote

Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 24

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

10- COTISATION 2020 – ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES FORTIFIÉS

La Commune de Bouchain est adhérente à l'association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la Région Nord – Pas de Calais.

Le montant de la cotisation pour cette année s'élève à 1 000 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter le versement de la cotisation 2020 à l'association pour la mise en valeur des espaces fortifiés

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

11- FÊTES DE FIN D'ANNÉE CARTES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le budget communal 2020,

Considérant qu'il est de tradition d'offrir au personnel communal un cadeau de fin d'année,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'offrir à chaque agent communal (titulaires, stagiaires, contractuels,...) justifiant d'1 mois ou plus de travail effectif sur l'année 2020, une carte cadeau de 75 €
- d'autoriser Monsieur le Maire, pour ce faire, de commander 70 cartes cadeaux

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel DI PIAZZA, Adjoint.

12- PRISE EN CHARGE DES BONS D'ACHAT – PERSONNES AGÉES

En raison de la crise sanitaire, le traditionnel repas des personnes âgées n'aura pas lieu cette année.

En compensation, il est proposé d'offrir à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus dans l'année, un bon d'achat de 15 € pour une personne vivant seule et de 30 € pour un couple.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la prise en charge des bons d'achat correspondants.

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Madame Aurélie MESAGLIO précise qu'elle a voté « Pour » l'octroi des bons d'achat mais qu'elle est « Contre » le montant retenu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel DI PIAZZA, Adjoint.

13- PRISE EN CHARGE DES BONS D'ACHAT – MAISONS FLEURIES

Dans le cadre du concours des maisons fleuries, il convient de récompenser les personnes qui ont participé à l'embellissement de la Ville de Bouchain.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la prise en charge des bons d'achat correspondants, à savoir :
 - un bon d'achat de 35 € pour chaque lauréat à utiliser chez le fleuriste « Flower » à Bouchain
 - un bon d'achat de 15 € pour les personnes vivant seules ou de 30 € pour les couples à utiliser dans les commerces bouchinois

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

14- DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Vu le budget primitif 2020,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les virements de crédit suivants :

Dépenses d'investissement

C/001-01	Déficit d'investissement reporté	+ 105 310.98
C/1068-01	Excédent de fonctionnement capitalisé	- 24 803.57
C/2135-020	Instal.géné., agencements	- 10 000.00
C/2152-822	Instal. de voirie	- 20 000.00
C/2313-411	Constructions	- 25 703.84

Recettes d'investissement

C/1068-01	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 24 803.57
-----------	---------------------------------------	-------------

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 03 Pour : 22

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjoint.

15- RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CRC SUR LA GESTION DE LA CAPH

Le 14 Septembre dernier, ont été présentées au Conseil Communautaire les conclusions du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes sur la gestion de la CAPH concernant les exercices 2014-2019 (document joint).

Conformément à l'article L243-8 du code des juridictions financières, l'examen de ce rapport doit être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal des communes membres de l'EPCI. Il n'y a pas d'obligation de voter une délibération mais le sujet doit donner lieu à débat.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

16- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de l'article L2121-8 du CGCT, « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement ».

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de règlement intérieur qui lui a été transmis.

Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services, distribue à l'assemblée une rédaction modifiée de l'article 36 « Bulletin municipal » afin de tenir compte de la demande de Madame Natacha WACHOWIAK qui souhaite pouvoir s'exprimer dans le bulletin municipal en tant qu'élue non-inscrite.

Il est passé au vote

Contre : 03 Abstention : 00 Pour : 22

Adopté à la majorité absolue

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La Secrétaire
Any BROWERS

Le Maire
Ludovic ZIENTEK